



CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

ACCES

Après une 3^{ème}.

COMPETENCES REQUISES

Le titulaire du CAP est un professionnel qualifié qui exerce des activités de service :

- Dans les services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes (foyers logements pour personnes âgées, EHPAD, Maison de retraite, résidences de vacances...)
- Au domicile privé individuel ou collectif.
- Le titulaire du CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif assure des activités de maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge), de préparation et de service des repas en respectant les consignes données et la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Par ces activités, il contribue au bien-être des personnes à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir-vivre (discrétion, courtoisie, respect de la vie privée ...); il sait s'adapter au contexte dans lequel se situe son activité (respect des règles de vie ...). Il travaille en équipe lorsque ses activités s'inscrivent dans une organisation collective du travail et en autonomie lorsqu'il assume seul, les tâches confiées.

La dénomination de l'emploi occupé varie selon les profils de poste définis par les employeurs en fonction du statut ou des conventions collectives de référence.



POURSUITES D'ETUDES

Dans le domaine du service à la personne :

- BAC pro Service aux personnes
- CAP Petite Enfance en un an
- Mention complémentaire.



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Sciences appliquées
- Organisation et qualité du travail dans les différents milieux
- Entretien du linge et des vêtements
- Entretien du cadre de vie
- Production culinaire, Service et Distribution des repas
- Prévention Santé Environnement
- Formation Secouriste Sauveteur du Travail

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Français
- Histoire, Géographie et ECJS
- Anglais
- Mathématiques et Sciences Physiques
- EPS
- Arts appliqués
- Aide Individualisée

FORMATION EN ENTREPRISE

Durée : 16 semaines sur 2 ans

- 12 semaines en secteur collectif (maison de retraite, EHPAD, Etablissement scolaire, etc...)
- 4 semaines en secteur familial (ADMR ou structure équivalente.....)

Lycée des métiers
des Arts du goût
et des Services à la
personne